

Vous agissez en faveur de la haie, de l'arbre champêtre et de tous les systèmes agroforestiers ? Vous êtes convaincus que l'arbre champêtre constitue une réponse aux enjeux globaux de transition écologique et énergétique des territoires ruraux ? Vous souhaitez innover et progresser collectivement dans les techniques agroforestières, améliorer les politiques de l'arbre hors-forêt ? Vous ressentez le besoin de partager vos expériences et vos bonnes pratiques avec des pairs de toute la France souvent confrontés aux mêmes questions que vous ? C'est essentiel pour vous de créer du lien et de vous engager pour faire bouger les lignes ?

> Alors, vos motivations sont aussi celles qui animent les 225 adhérents (dont 185 structures) qui ont déjà rejoint l'Afac-Agroforesteries : le réseau des acteurs de la haie, de l'arbre champêtre et de l'agroforesterie. En devenant adhérent à l'Afac-Agroforesteries, vous nous apporterez un soutien indispensable qui nous permet de peser auprès des pouvoirs publics pour faire reconnaître **l'importance de la haie, de l'arbre champêtre et de l'agroforesterie et des professions qui dépendent de ces filières**. Adhérer à l'Afac-Agroforesteries, sera aussi un atout pour vous et pour votre organisme et vous permettra de :

> **Avancer et se former avec le réseau des professionnels de l'arbre et la haie champêtre**

Venez partager votre expertise et vos expériences au sein d'un réseau national créé par les pionniers de l'agroforesterie, œuvrant depuis près de 30 ans sur ce sujet et rassemblant aujourd'hui près de 130 conseillers et techniciens de la haie agréés BCAE7. Aux côtés de ces femmes et de ces hommes qui ont les mêmes préoccupations que vous, vous pourrez vous former, faire progresser le métier de conseiller agroforestier et participer à sa reconnaissance.

> **Vous investir sur des sujets innovants en contribuant aux commissions de l'Afac-Agroforesteries**

Les différentes commissions de l'Afac-Agroforesteries ne sont pas réservées exclusivement aux administrateurs et peuvent intégrer des adhérents. Que ce soit sur le développement des filières, sur la réglementation ou sur la R&D... contribuez au développement de l'agroforesterie, en nous faisant bénéficier de votre expérience de terrain et de vos attentes.

> **Être force de proposition pour faire évoluer la réglementation et les politiques de l'arbre hors-forêt**

C'est aussi à partir votre connaissance du terrain et de votre savoir-faire que nous pouvons élaborer des références nationales pour éclairer les politiques publiques (sur la future PAC, sur le plan de développement de l'agroforesterie, sur la conditionnalité (BCAE7), sur les mesures (MAEC), etc).

> **Bénéficier de moyens pour vos projets de plantation**

Depuis plus de neuf ans, l'Afac-Agroforesteries apporte des moyens financiers aux projets de plantations dans le cadre du programme «Plantons pour la planète – France », soutenu par la Fondation Yves Rocher – Institut de France. Ce programme a déjà permis la plantation de 3 millions d'arbres et va se poursuivre avec l'objectif d'atteindre les 5 millions d'arbres d'ici 2021!

> **Accroître la visibilité de votre structure, de vos projets et de vos formations**

- Recevez régulièrement de l'information et partagez avec le réseau vos actualités (diffusion préférentielle des informations des adhérents sur le site internet de l'Afac-Agroforesteries et dans la rubrique «la vie du réseau» de la lettre d'information de l'Afac-Agroforesteries (9000 destinataires)).
- Figurez sur la carte en ligne du réseau et sur l'annuaire professionnel de l'Afac-Agroforesteries (projet en phase de développement).
- Référencez vos formations vos journées de sensibilisation dans l'agenda en ligne.

• **Préambule**

L'Afac-Agroforesteries réunit et représente les personnes physiques et morales œuvrant en faveur des arbres et haies champêtres dans toutes leurs diversités régionales. De multiples dénominations : haies, alignements d'arbres, vergers, agroforesterie intraparcellaire, bosquets, arbres isolés, ont été données aux formes d'aménagement hors-forêt inventées par l'homme en fonction des conditions climatiques et agronomiques locales. Un glossaire évolutif pourra être associé à la charte afin de recenser ces structures et leurs appellations. Elles sont ici groupées sous l'appellation générique « arbres et haies champêtres ». Les arbres et haies champêtres témoignent de l'histoire des modes de structuration et d'utilisation de l'espace par les sociétés humaines. Ils répondent aux impératifs qui s'imposent aujourd'hui à l'agriculture durable : climat, ressource en eau, sol, paysage et biodiversité, participant ainsi à l'amélioration des conditions de vie de l'homme comme au respect du milieu terrestre.

Des textes fondateurs ont inscrit une telle préoccupation dans les lois de notre société : Code rural, Code de l'environnement, Lois d'orientation agricole, Loi de protection de la nature du 10 juillet 1976, Lois paysage des 21 avril 1906 et 8 janvier 1993. L'Afac-Agroforesteries inscrit son action dans ce cadre législatif. La présente charte a pour objectifs de rassembler la diversité des acteurs qui œuvrent en faveur de l'arbre et de la haie champêtre, d'unir leurs pratiques et d'asseoir leur représentativité.

• **Les objectifs communs des membres**

Les membres de l'Afac-Agroforesteries entendent contribuer à redonner leur juste place aux arbres et des haies champêtres dans les systèmes agricoles et à proposer ainsi des réponses durables aux besoins d'aujourd'hui comme aux défis économiques, environnementaux et sociaux de demain. Afin de garantir la pérennité des arbres et haies champêtres et d'optimiser la prise en compte de l'évolution des savoir-faire techniques, organisationnels et scientifiques, les signataires participent à une veille et s'investissent dans un réseau permanent d'échanges.

• **Les engagements des signataires**

Les signataires s'engagent à participer, soutenir et faire connaître les actions de l'Afac-Agroforesteries en conformité avec les principes suivants :

- mise en œuvre d'actions de gestion et de replantation dans le respect des territoires et avec leurs acteurs ;
- application et diffusion de méthodes respectueuses de l'arbre ;
- appropriation et utilisation des outils techniques et référentiels développés par l'Afac-Agroforesteries.

Les signataires affirment que leurs objectifs nécessitent des moyens techniques, financiers et humains qu'ils chercheront à obtenir des politiques publiques locales, nationales et européennes.

Les signataires s'engagent à communiquer sur l'Afac-Agroforesteries auprès de leurs réseaux et partenaires ou lors d'événements. Pour cela, des outils, respectant l'identité graphique de l'association, sont mis à disposition des adhérents afin d'afficher leur appartenance au réseau de l'Afac-Agroforesteries (à télécharger sur le site internet : charte de communication, dépliants, diaporama de présentation de l'association, logotypes, signature mail, renvoi vers le site de l'Afac-Agroforesteries sur le site internet des adhérents, ...).

• **Clauses supplémentaires**

L'adhésion à l'Afac-Agroforesteries doit être accompagnée d'une signature de la charte. Seuls les signataires de la charte peuvent se déclarer membre du réseau Afac-Agroforesteries. L'Afac-Agroforesteries peut faire valoir la liste des signataires auprès de ses partenaires institutionnels, financiers ou de tout autre relais permettant la promotion de ses idées.

• **Révision de la charte**

Une évaluation de l'application de cette charte, par les adhérents, sera réalisée annuellement et sa révision validée par le conseil d'administration.

Jesoussigné(e)..... en tant que (qualité du signataire).....
avoir pris connaissance de la charte de l'Afac-Agroforesteries et s'engage à la respecter.

Signature :

1. Afac-Agroforesteries : j'adhère à l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries

Adhésion valable pour l'année civile 2019.

*Pour les adhérents de la région Pays de la Loire, l'adhésion à l'Afac-Agroforesteries permet d'adhérer gratuitement à l'Afac-Pays-de-la-Loire.

Adhésion structure

- Organisme national 220 €
- Organisme départemental ou régional* 110 €
- Idem si adhérent à l'Afahc Occitanie 88 €
- Organisme infra-départemental ou local* 55 €
- Organisme membre bienfaiteur (à partir de 250 €) -- €

Adhésion individuelle

- Personne physique* 22 €

Nom de l'organisme (s'il y a lieu) :

Nom – Prénom (du représentant de la structure s'il y a lieu) :

Nom – Prénom (du contact de la structure ou de l'adhérent individuel) :

Adresse - CP – Ville :

Email (en lettres majuscules) :

Tel fixe : Tel portable :

- J'accepte que les coordonnées renseignées ci-dessus figurent sur la carte en ligne des adhérents à l'Afac-Agroforesteries.

2. Euraf : j'adhère également à la Fédération européenne d'agroforesterie

(Les adhésions à l'Euraf se font à titre individuel. Plusieurs adhésions par organisme sont possibles, le cas échéant, remplissez un deuxième bulletin. L'Afac-Agroforesteries reverse votre part de cotisation à l'Euraf qui vous adressera un justificatif d'adhésion.)

- Adhésion individuelle à l'Euraf 10 € x __ nombre d'adhésion = __ €

Nom – Prénom (adhérent individuel) :

Adresse - CP – Ville :

Email (en lettres majuscules) :

Tel fixe : Tel portable :

3. Paiement : total 1. + 2. = €

J'envoie à l'adresse suivante :

- le bulletin d'adhésion rempli,
- la charte de l'association signée (page 2),
- votre règlement,
- un bon de commande avec les coordonnées chorus-pro (pour les collectivités uniquement).

Afac-Agroforesteries
Service administratif
6, place de Verdun
61800 CHANU